Département : CREUSE Canton : LA SOUTERRAINE Commune : LA SOUTERRAINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du deux avril deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

<u>Présents</u>: MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, VINCENT, VALADOUR, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusé: M. BORIE

Procurations:

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD

Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Julien DELANNE

Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR

Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Bernard AUDOUSSET est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	:	29	Votes pour : 28
Nombre de membres présents et représentés	s :	21 + 7	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	ě	28	Abstention : 0

Objet: Location véhicule Partner Fourgon sur 49 mois

La commune souhaite louer un véhicule de type Partner Fourgon pour les services de la ville. Le véhicule sera loué par l'intermédiaire du garage Chambraud de La Souterraine pour « la société de distribution des Automobiles du Limousin ». La location se fera par crédit-bail sur 49 mois auprès de l'organisme de crédit « CREDIPAR ».

Le véhicule sera équipé d'un attelage pour la somme de 400 € HT et d'un habillage de caisse : Kit Bois complet pour la somme 650 € HT. Cet équipement est compris dans le loyer mensuel

qui est de 389,78 € HT prestations facultatives incluses (soit l'entretien du véhicule pièces et main-d'œuvre sauf pneus et fin du crédit-bail en cas de vol ou d'accident détruisant le véhicule).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de location et d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets successifs.

Sens du vote:

Adoption 🛛

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, quinze avril deux mille vingt

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250414-2025-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025 Publication : 16/04/2025

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 avril 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.